

Section européenne

Langue espagnole

Lycée Ravel Saint Jean de Luz

L'espagnol en section européenne

- Les élèves bénéficient **d'une demi-heure de plus de cour de langue vivante par semaine** que les sections non européennes permettant ainsi une étude plus approfondie du programme en vigueur et un élargissement culturel de ses thématiques.
- Ils ont par ailleurs la possibilité, en classe de seconde, de se présenter au **DELE**, examen de l'Institut Cervantes. Le diplôme est reconnu internationalement par des entreprises privées, par les Chambres de Commerce et les systèmes d'enseignement public et privé. En Espagne, il permet l'accès à des universités, des écoles officielles de langue, des écoles de commerce et à des postes dans l'administration publique. Elle est gratuite et est proposée à tous les élèves volontaires. Elle permet une certification au niveau B1 avec une sortie possible au niveau A2.
- Le professeur de langue a aussi pour mission de mener à bien **un projet culturel**, le plus souvent en binôme avec le professeur de DNL, projet qui se traduit en général par un voyage linguistique et culturel en lien avec les thématiques au programme des deux matières, mais aussi par des sorties culturelles diverses (festival de cinéma, expositions etc) .

L'histoire-géographie en section européenne

Des points communs avec les élèves qui ne sont pas en section européenne :

- Le programme d'histoire-géographie en vigueur est traité en français selon le nombre d'heures légalement prévu par niveau, en seconde, 1^o, et Tale
- L'épreuve écrite d'histoire-géographie se fait dans les mêmes conditions que les élèves qui ne sont pas en section européenne.

Mais deux choses en plus :

- En plus du programme vu en français, un élève de section européenne a deux heures d'histoire-géographie en espagnol, avec un programme spécifique centré sur l'histoire et la géographie de l'Espagne et de l'Amérique Latine (programme harmonisé au niveau académique pour les terminales). Cet enseignement doit être suivi en 2de, 1^o et terminale quelle que soit la série. Les évaluations écrites se font en espagnol.
- En fin de terminale pour les élèves de toutes les séries, un oral spécifique permet de valider la mention européenne (à condition d'obtenir au moins 10/20 à cette épreuve et au moins 12/20 à l'écrit d'espagnol). Cet oral de 20 minutes en espagnol commence par le commentaire d'un document d'histoire ou de géographie soumis au candidat. (La deuxième partie de cet oral porte sur la littérature et les projets menés par le professeur de langue)

Exemples de thèmes étudiés

Comme les élèves de 2de étudient en histoire en français un chapitre intitulé « La Méditerranée antique: les empreintes grecques et romaines », en section européenne nous étudions la romanisation de l'Espagne.

Autre exemple en géographie en seconde: les élèves voient en français « des ressources majeures sous tension »: donc en section européenne nous étudions la question de l'eau en Espagne.

Ainsi, chaque thème étudié en histoire-géographie en espagnol a un lien direct avec le programme officiel d'histoire-géographie étudié en français.

La section européenne: pour quel profil d'élève?

La section européenne est destinée aux élèves volontaires et motivés, désireux d'améliorer leur niveau de langue et leur culture générale. Ils doivent être conscients qu'ils auront deux heures de plus dans leur emploi du temps.

Un élève qui s'investit dans cette section en retirera de vrais bénéfices y compris pour le post-bac: un meilleur niveau de langue, des connaissances plus étendues qu'il pourra faire valoir facilement.